

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 18 juin 2025, par laquelle l'entreprise CROZON CONSTRUCTION – 23 boulevard Pierre Mendès France – 29160 CROZON demande l'autorisation de stationner un camion-toupie de béton au droit du 3 rue Chanoine Grall en CROZON, pour permettre une livraison de béton, le 23 juin 2025 en matinée,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1** **Le 23 juin 2025 en matinée**

Le stationnement sera interdit au droit du 3 rue Chanoine Grall en CROZON, afin d'effectuer une livraison de béton.

**ARTICLE 2** **Le 23 juin 2025 en matinée**

L'entreprise CROZON CONSTRUCTION sera autorisée à stationner un camion-toupie de béton au droit du 3 rue Chanoine Grall en CROZON.

**ARTICLE 3**

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- Stationnement interdit
- Panneaux Travaux AK5

**ARTICLE 4**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 5**

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera suspendu le temps de la livraison.

**ARTICLE 6**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 18 juin 2025  
P/Le Maire

L'Adjoint délégué



Philippe BRUN